

SHELL GmbH & Co. KG, Raiffeisenstraße 31, 57462 Olpe

SHELL GmbH & Co. KG

Raiffeisenstraße 31, 57462 Olpe
Boîte postale 1840, 57448 Olpe

Téléphone 02761 892-0
Fax 02761 892-199
info@schell.eu
www.schell.eu

N° T.V.A. DE 126181669

**Conformément à l'art. 39 du règlement européen sur les emballages – Règlement (UE) 2025/40
(«Packaging and Packaging Waste Regulation» – PPWR)**

Entreprise :

Schell GmbH & Co. KG
Raiffeisenstr. 31
57462 Olpe
Allemagne

Préambule

Schell GmbH & Co. KG développe, produit et commercialise plus de 2500 produits techniques et solutions d'étanchéité différents pour les applications industrielles. En tant qu'entreprise consciente de ses responsabilités, nous nous engageons à assurer une gestion durable des ressources et à respecter toutes les prescriptions légales en vigueur pour nos produits et emballages, tant au niveau européen qu'au niveau national.

Dans la présente déclaration du fabricant et de conformité, nous confirmons que nos emballages et les processus mis en place dans ce cadre au sein de l'entreprise satisfont aux exigences du **règlement (UE) 2025/40 relatifs aux emballages et déchets d'emballage (« Packaging and Packaging Waste Regulation » – PPWR)**, ainsi qu'aux autres prescriptions environnementales pertinentes. Les prescriptions de l'art. 39 du PPWR sont tout particulièrement appliquées dans ce cadre.

1. Gestion des emballages

Notre gestion des emballages a pour objectif de réduire les emballages au strict minimum requis d'un point de vue techniques et, dans un même temps, d'assurer la protection des produits, la sécurité du transport, le respect des exigences lors du choix des matériaux, les possibilités de recyclage, les obligations de marquage, ainsi que le respect des exigences de qualité de nos clients.

Les principes suivants sont tout particulièrement mis en œuvre dans ce cadre :

- Utilisation d'emballages entièrement recyclables, conformément à l'état actuel des techniques.
- Réduction constante de la teneur en plastique dans la mesure où ceci est possible d'un point de vue technique et économique et où cela reste sûr pour les produits.
- Utilisation privilégiée de matériaux d'emballage recyclables.

- Optimisation constante de la taille des emballages et des matériaux utilisés en vue de réduire la consommation des ressources.
- Contrôle régulier des matériaux d'emballage utilisés en vue d'assurer leur compatibilité environnementale et leur recyclabilité.
- Respect de l'ensemble des obligations d'enregistrement, de documentation et d'information légales.

Les quantités d'emballage produites sont régulièrement renseignées dans les systèmes d'élimination et de recyclage reconnus, tels que Interzero (anciennement Interseroh) et font l'objet d'une licence conformément aux obligations légales.

2. Transparence vis-à-vis des clients

En vue d'aider nos clients à satisfaire leurs obligations légales en matière de documentation et de durabilité, nous fournissons – sur demande – une analyse des matériaux d'emballage utilisés.

Celle-ci peut, tout particulièrement, contenir des informations sur :

- les papiers et cartons,
- les matières synthétiques,
- les métaux,
- le bois,
- les piles et batteries,
- ainsi que d'autres matériaux pertinents en matière d'emballage.

3. Matériaux utilisés dans nos produits et règlement UE sur la déforestation (EUDR)

Nos produits, y compris les emballages de nos produits, satisfont aux exigences de l'EUDR. Dans le mesure où nos produits contiennent des joints techniques, ceux-ci se composent exclusivement de caoutchoucs synthétiques.

Les caoutchoucs synthétiques ne font en principe pas partie des premières matières reprises dans le **règlement (UE) 2023/1115 relatif aux chaînes d'approvisionnement sans déforestation (EUDR)**.

Selon notre catalogue de produits actuel, aucun caoutchouc naturel tombant sous le champ d'application de l'EUDR n'est utilisé pour la production de nos produits standard.

Si, à l'avenir, des produits ou matières premières tombant sous le champ d'application de l'EUDR devaient être utilisés, les devoirs de vigilance prescrits dans ce cadre, y compris le certificat d'origine, l'évaluation des risques et la documentation, devront être mis en œuvre conformément aux exigences légales.

4. Responsabilités et gestion de la qualité

Le respect des exigences légales fait partie intégrante de notre système de gestion intégré.

Notre entreprise est dotée des systèmes de gestion certifiés suivants :

- Gestion de la qualité conformément à la **norme ISO 9001**
- Gestion de l'énergie conformément à la **norme ISO 50001**

Ces systèmes de gestion soutiennent, tout particulièrement :

- l'amélioration constante de nos processus,
- l'utilisation efficace des ressources,
- la réduction des nuisances environnementales,
- l'assurance d'une qualité constante des produits et emballages,
- le respect des exigences légales et des autorités,
- l'évaluation régulière des fournisseurs et matériaux d'emballage utilisés.

La responsabilité de la mise en œuvre des exigences légales est de la responsabilité de la direction de l'entreprise et des départements désignés dans ce cadre. Toute modification des prescriptions légales est évaluée en permanence et intégrée dans les meilleurs délais dans les processus de l'entreprise.

5. Documentation techniques et traçabilité

En vue de satisfaire aux exigences légales, Schell GmbH & CO. KG tient une documentation technique des emballages et matériaux d'emballage utilisés.

Celle-ci comprend, tout particulièrement – dans la mesure où cela est pertinent :

- les spécifications des matériaux d'emballage utilisés,
- des informations sur la recyclabilité,
- la composition des matériaux,
- le poids des emballages,
- un justificatif des quantités d'emballage,
- les communications des systèmes d'élimination et de recyclage,
- les informations relatives aux fournisseurs,
- les documentations internes relatives à l'évaluation des emballages.

Dans la mesure où cela est autorisé par la loi ou fait l'objet d'un accord contractuel, nous fournissons également les informations correspondantes requises sur simple demande de nos clients ou des autorités compétentes.

6. Conformité et améliorations constantes

La durabilité et la préservation des ressources sont des composantes essentielles de notre stratégie d'entreprise.

Nous contrôlons régulièrement nos solutions d'emballage pour s'assurer :

- des matériaux utilisés,
- de leur recyclabilité,
- de l'efficacité des ressources,
- du respect des exigences légales,
- du respect des exigences du client.

Nous tenons en permanence à l'œil les dernières évolutions légales et les intégrons dans les processus de développement de nos produits et emballages.

7. Fondements légaux

La présente déclaration se base, tout particulièrement, sur les prescriptions légales suivantes :

- **Règlement (UE) 2025/40** relatif aux emballages et déchets d'emballage (Packaging and Packaging Waste Regulation – PPWR).
- **Règlement (UE) 2023/1115** relatif aux chaînes d'approvisionnement sans déforestation (EU Deforestation Regulation – EUDR) dans la mesure où son champ d'application est concerné.
- **Règlement 2008/98/CE** relatif aux déchets (règlement sur les déchets).
- Prescriptions nationales en vigueur en vue de la mise en œuvre des législations européennes en matière d'emballage et de déchets, et plus particulièrement la loi allemande relative aux emballages (VerpackG) dans la mesure où celle-ci est applicable.
- Autres prescriptions européennes et nationales pertinentes en matière d'environnement dans la mesure où celles-ci concernent la production, l'emballage, le marquage, la reprise et l'élimination de nos produits.

Clauses finales

La présente déclaration du fabricant et de conformité a été établie avec le plus grand soin et en notre âme et conscience et se base sur les exigences légales en vigueur au moment de sa rédaction.

Elle documente les mesures organisationnelles et techniques prises par Schell GmbH & Co. KG en vue d'assurer le respect des prescriptions légales pertinentes. Elle ne représente en rien une garantie de qualité au sens du droit civil et ne remplace pas les justificatifs propres à chaque produit dans la mesure où ceux-ci sont requis d'un point de vue légal ou contractuel.

La présente déclaration est contrôlée régulièrement et adaptée en conséquence en cas de modification des exigences légales ou de modification substantielle de nos produits, emballages ou processus d'entreprise.